

**Compte rendu de séance
du Conseil Municipal du 13 avril 2015**

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
Mme et MM. les adjoints Véronique ERNEWEIN, Xavier ULRICH, Jean-Nicolas GROSS
Mmes les conseillères Sophie BOETTCHER-WEISS, Caroline REUTER, Denise RIEHM, Carine ROLAND, Sophie SIEGEL, Marianne LAVERT, Viviane CARL, Céline EBER
MM. les conseillers Valentin GEBHARDT, Bernard RIEHL, Albert DUB, Marc KLEIN, Michel ETTLINGER.

Absents excusés : M. Christian DIEBOLD qui donne procuration à M. Xavier ULRICH
M. Norbert PONTA qui donne procuration à Mme Liliane SUTTER

Absents non excusés : ./.

1-2-3-4 et 5) Adoption des comptes de gestion et administratif 2014 et du budget primitif 2015

Le budget prévisionnel ainsi que les résultats de l'année écoulée ont été présentés dans le détail lors de la commission élargie à l'ensemble du Conseil Municipal le 23 mars 2015, faisant ainsi office de réunion de débat d'orientation budgétaire. A l'issue de cette réunion, Mme le Maire demande un avis de principe du conseil sur ces nouvelles propositions et notamment sur le pourcentage de variation des taux des impôts locaux à appliquer en 2015. La proposition de 3% est retenue après un rapide tour de table. Les résultats 2014 et prévisions 2015 sont repris dans les grands chiffres (par chapitre) lors de la séance budgétaire avant d'être soumis au vote de l'assemblée.

Le conseil a ainsi adopté en première décision, le compte de gestion du Receveur, Mme Gaby MICHEL. La commune a bien voulu accepter de participer à l'expérimentation de la validation électronique des comptes de gestion en 2015. La généralisation de la signature électronique par tous les ordonnateurs est prévue pour 2016.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil procède ensuite à l'élection d'un président de séance pour l'adoption du compte administratif et sur proposition du Maire, désigne à cet effet, M. Xavier ULRICH, 1er adjoint.

Le compte administratif dont la balance générale des résultats 2014 se présente comme suit est adopté à l'unanimité :

Dépenses de fonctionnement	919 223,35 €
Recettes de fonctionnement	1 554 848,32 €
Excédent de fonctionnement	635 624,97 €
Dépenses d'investissement	1 264 636,59 €
Recettes d'investissement	1 548 515,19 €
Excédent d'investissement	283 878,60 €
Excédent global de clôture	919 503,57 €

La commune poursuit ainsi sa politique en matière de fiscalité locale. Malgré l'ampleur des chantiers mis en œuvre et en anticipant sur l'évolution de la dette, le projet de budget a pu être présenté en équilibre en maintenant l'effort fiscal raisonné que s'était fixé la municipalité en début de mandat et déjà lors du mandat précédent.

L'Etat a, quant à lui, confirmé sa baisse des dotations aux collectivités, en notifiant une dotation forfaitaire (DGF) de 153 513 € contre 171 634 € en 2014, soit une diminution de 10,55%. De nouveaux seuils de répartition ont toutefois été appliqués dans le calcul de la dotation nationale de péréquation et la commune touchera pour la première fois cette année, une somme de 10 129 € au titre de cette dotation ramenant ainsi la baisse à 4,65%, si la dotation de solidarité rurale et urbaine versée par ailleurs n'est pas remise en question. Dans le cadre de la réforme territoriale, l'Etat cible les intercommunalités « aux normes », les créations de P.E.T.R. et les communes « nouvelles » pour attribuer des dotations à la hausse et des aides aux financements.

Les prévisions de produits des différentes impositions locales à percevoir par la commune en 2015, ont été notifiées comme suit :

- Produit de taxe additionnelle du FNB : 2 208 €
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) : 26 774 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : 28 682 €
- Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) : 2 652 €.
- Allocations compensatrices : 19 935 €

Ces recettes viendront s'ajouter au produit des quatre taxes locales (TH : 319 298 €, TFB : 145 020 €, TFNB : 32 734 €, CFE : 98 475 €). Le montant prélevé, au titre du FNGIR est évalué à 151 045 €.

Il est donc proposé de revoir les taux à la hausse, proportionnellement pour les quatre taxes à 3%. Ils sont fixés comme suit :

T.H. : 15,76%	T.F.B. : 10,12%	T.F.N.B. : 44,78%	C.F.E. : 19,89%
---------------	-----------------	-------------------	-----------------

Cette proposition est adoptée par 18 voix pour et 1 abstention (M. KLEIN).

Le budget primitif 2015 présenté par le maire, s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement	1 808 512,00 €
Dépenses et recettes d'investissement	1 980 886,00 €

Le budget primitif 2015 est adopté à l'unanimité, tenant compte d'une affectation de l'excédent de fonctionnement 2014 entièrement reporté, soit 635 624,97 €.

Le chantier de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel est bien avancé et 758 846 € de travaux ont été payés en 2014. Les travaux de jonction avec le nouveau lotissement « Les Terrasses de la Zorn » ont été réévalués sur la base des avant-projets du maître d'œuvre BEREST. Ainsi, le tronçon sur la RD421 est chiffré à 121 315 €, celui de la rue Wegweiser/Vergers à 55 303 €. Un autre chantier de voirie concernera l'aménagement de sécurité à l'entrée Nord sur la RD32, par la mise en place d'un aménagement de type écluse double. L'opération a été chiffrée à 53 379 €. Enfin, tout en restant dans le domaine de la voirie, la commune commence à provisionner un compte pour l'Impasse des Jardins, qui reste à aménager, maintenant que toutes les parcelles sont construites.

Côté recette, la commune compte sur la vente de l'immeuble 9 rue des Pierres (150 000 €) et sur une augmentation des loyers des logements de la gendarmerie

autoroutière, tenant compte des derniers travaux d'investissement et dont le bail est en cours de renégociation.

6) Demande de subvention du Football-Club de Schwindratzheim

L'association Football-Club de SCHWINDRATZHEIM sollicite une subvention de la commune pour les travaux de remise en état des clôtures et l'acquisition d'une tondeuse selon devis présenté d'un montant global de 19 445,30 € TTC.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le montant à allouer en tenant compte des critères établis par la grille de répartition existante à cet effet. Compte tenu du montant de l'opération et des engagements budgétaires de la commune, la municipalité propose de fixer le montant de la subvention à 6 484,77 €, correspondant à 40% du montant de 16 211,91 € HT de la dépense.

Après délibération, le Conseil valide l'attribution de la subvention au FCS.

Adopté à l'unanimité

7) Maintenance des équipements sportifs

Une mise en concurrence a été effectuée en vue de conclure un nouveau contrat pour la maintenance des équipements sportifs. Les sites concernés sont la salle polyvalente, les terrains de football et les terrains multisports. L'entreprise EPSL de LINGOLSHEIM a proposé le prix le plus compétitif pour la continuité d'une prestation complète.

Il est proposé de conclure un contrat sur 5 ans avec l'entreprise EPSL et d'autoriser le Maire à le signer.

Après quelques explications données sur le détail des prestations fournies, le Conseil décide de renouveler le contrat le liant à l'entreprise EPSL pour une nouvelle période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité

8) Contrat d'assurance des risques statutaires

Dans le cadre de sa mission, le Centre de Gestion de la FPT du Bas-Rhin procèdera à la mise en concurrence de divers organismes d'assurance en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du Nouveau Code des Marchés publics, en vue de reconduire des contrats d'assurance pour les risques de longue maladie du personnel titulaire (affilié à la CNRACL) des communes.

Préalablement le Conseil Municipal est sollicité pour approuver cette démarche et autoriser le CDG à organiser la consultation.

A l'issue de cette consultation, la commune aura le choix d'adhérer ou non au nouveau contrat groupe d'assurance statutaire avec effet du 1er janvier 2016.

La commune est actuellement liée par un contrat qui est renouvelé tous les ans avec GROUPAMA par le biais de sa filiale CIGAC. Le résultat de la consultation permettra également de comparer si ce contrat est toujours compétitif au vu de la tendance actuelle du marché.

Adopté à l'unanimité

9) Logements de la Gendarmerie-Location des garages individuels

Les baux de location des logements de la gendarmerie et des garages individuels arrivent à échéance le 31 mars 2015. Le projet de bail pour les logements sera prochainement soumis à la commune puisqu'il est établi par l'Etat.

En ce qui concerne les garages individuels que la commune loue directement aux intéressés, il est proposé de renouveler, à compter du 01/04/2015, les baux sur la base d'un tarif unique quelle que soit la surface du local sur la base des derniers tarifs en cours révisés, soit 40 € par mois.

Le loyer est stipulé révisable tous les 3 ans en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction (3^e trimestre 2014).

Mme le Maire précise qu'à chaque renouvellement de bail, la commune demande à ce que les garages soient pris en compte avec les logements. Mais peine perdue, ce n'est pas prévu ainsi et la commune assure donc la gestion de ces locaux en fonction des affectations des gendarmes et selon qu'ils demandent à bénéficier d'un garage ou non.

Adopté à l'unanimité

10) Divers

- En vertu des délégations qui lui sont confiées, dans le cadre des marchés à procédure adaptée, le Maire a conclu:
 - un marché pour les travaux supplémentaires de restructuration et d'extension du centre administratif et culturel de Schwindratzheim – Lot N°14 – Chapes-Carrelage, pour un montant de 1 498,80 € TTC avec l'entreprise DIPOL de GEISPOLSHHEIM GARE (Bas-Rhin);
- Rythmes scolaires : Mme le maire ayant participé au dernier Conseil d'Administration du collège de Hochfelden, annonce l'harmonisation des rythmes scolaires entre les écoles du primaire et le collège. Les élèves de ce dernier auront donc cours le mercredi matin et non plus le samedi.
- Le garage BERNHARDT inaugurera ses nouveaux locaux le vendredi 05 juin au soir. L'ensemble du conseil municipal et du personnel communal y est convié.
- Cérémonie du 08 mai : rendez-vous au Monument aux morts à 10h30, suivi d'un défilé et d'une réception à la salle polyvalente. Au préalable, les conseillers sont invités à visiter l'avancement du chantier du centre culturel.
- La municipalité a fait réaliser son diagnostic accessibilité handicapés des voiries de la commune par l'agence SOCOTEC, missionnée par la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, dans le cadre d'une commande groupée. Les conclusions du rapport sont à prendre en compte lors de l'aménagement futur des voiries.
- Des travaux d'élagage sont prévus à l'automne sur les arbres de la RD421. Les peupliers italiens longeant la Zorn à côté de la salle polyvalente seront enlevés. Une nouvelle rangée d'arbres sera replantée.
- Les appels d'offres pour les travaux de mise en sécurité de l'entrée Nord – RD32 ont été lancés. L'entreprise retenue sera connue d'ici le mois de mai.
- Centre culturel : la place de la Fontaine sera conservée et remise en état. Les travaux seront intégrés au marché WICKER pour la réalisation des abords et traité par avenant.
L'effectif prévisionnel de la grande salle du centre culturel est évalué à 250 personnes. Cet effectif sera confirmé dans l'arrêté d'ouverture au public à prendre.
- **Prochaine séance du Conseil Municipal, le 18 mai 2015 à 20h00.**

Séance close à 22h30.